

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois le trente Mars, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (11) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic, NADAL Caroline, ANTON Jean-Rémi,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, QUIRINY Monique a donné procuration à DELREUX Martine,

Votants : (12)

Secrétaire de séance : MORLIERE LUDOVIC

2023-14 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame GABAUDE, 1^{ère} adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
908795.77€	1198444.07€
Résultats : +289648.30	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
496228.10€	349651.31€
Résultats : -146576.79 €	

Le conseil municipal, la présentation de Madame GABAUDE entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés (en l'absence du Maire).

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

La 1^{ère} adjointe
C. GABAUDE

